



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

MECS LE GALILEE

Maison d'Enfants à caractère social

2 rue des Chênes Mauves
95000 CERGY

Tél. : 01 30 32 44 11

Table des matières

I.	INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL	2
II.	DONNEES GENERALES ET PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	6
2.1	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :	6
2.2	LES CANDIDATURES :	6
2.3	LA FILE ACTIVE DE 2025 :	7
2.4	ACCOMPAGNEMENT VERS LA MAJORITE.	9
III.	PROJET D'ETABLISSEMENT	10
3.1	MISSIONS, VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT.....	10
3.2	MISSIONS.....	10
3.3	VALEURS	11
3.4	PRINCIPES D'ACTION	11
IV.	ACCOMPAGNEMENTS ET ACTIONS SIGNIFICATIVES	12
4.1	L'INSERTION DES JEUNES ACCUEILLIS	12
4.2	LES ACTIVITES ET ATELIERS :	14
4.3	LES SEJOURS :	15
V.	QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT.....	16
5.1	LES GROUPES D'EXPRESSION DES JEUNES :	16
5.2	LE PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....	17
VI.	PARTENARIATS ET INSCRIPTION TERRITORIALE	18
VII.	RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT	19
VIII.	LA DOUBLE VULNERABILITE : QUAND PROTECTION DE L'ENFANCE ET HANDICAP SE CROISENT	20

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

1. 2025 au niveau de l'association HEVEA : Une nouvelle organisation des ESSMS en lien avec la transformation de l'offre

Le secteur médico-social est engagé dans une profonde transformation depuis plusieurs années. A l'origine de ces changements voulus par les pouvoirs publics pour les personnes en situation de handicap : le rapport « Zéro sans solution » de Denis Piveteau en 2014. Ce rapport propose un changement de paradigme : passer d'une logique de places disponibles à une logique de parcours personnalisé et construire des solutions même en cas de complexité. Peu après, la démarche « Réponse accompagnée pour tous » est consacrée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé qui introduit notamment l'obligation de coopération entre institutions. Les principes fondamentaux du futur paysage du médico-social sont dès lors posés :

- Droit à une solution pour toute personne en situation de handicap ;
- Un parcours individualisé, construit à partir des aspirations et besoins de chaque personne ;
- Une coopération renforcée entre acteurs spécialisés et du droit commun ;
- Un plan d'accompagnement global pour la personne en situation de handicap qui permet d'organiser une réponse coordonnée et de mobiliser plusieurs dispositifs simultanément.

A partir de 2020, les Communautés 360 se développent dans chaque département avec pour objectif principal de garantir une réponse immédiate, de proximité et sans rupture à toute personne en difficulté liée au handicap. Elles s'inscrivent dans la dynamique de la Réponse accompagnée pour tous.

5 ans plus tard, les pouvoirs publics ont enclenché la dynamique de transformation avec des principes clés de la transformation de l'offre :

- Principes organisationnels :
 - La territorialisation, c'est-à-dire une structuration de chaque département en zones d'intervention par parcours (ZIPa), sans zones blanches ni chevauchements ;
 - 4 parcours différents identifiés selon la nature du handicap : parcours « Troubles du neurodéveloppement » ; parcours « Difficultés psychologiques avec troubles du comportement » ; parcours « Handicap moteur et polyhandicap » ; parcours « Troubles sensoriels » avec une offre spécifique pour les Handicaps rares ;
 - Le passage en plateforme, « porte d'entrée » sur son territoire ; la plateforme garantit un accueil inconditionnel, propose une palette d'offre complète, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs territoriaux auxquels elle apporte un appui ressource.
- Principes vis-à-vis des personnes en situation de handicap :
 - L'autodétermination qui est autant un levier de la transformation de l'offre qu'un objectif ;
 - L'accompagnement personnalisé ;
 - L'inconditionnalité de l'accueil.

Le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale est maintenant clair, la mise en œuvre est une question de temps.

Côté HEVEA, notre choix a été fait dès 2024 : même si cette transformation de l'offre ne concerne pas a priori les ESSMS de la protection de l'enfance qui représentent 50% des capacités d'accueil au sein de notre association, cette nouvelle philosophie d'organisation du paysage médico-social nous a semblé néanmoins extrêmement pertinente. En effet, peu importe le secteur d'intervention, protection de l'enfance ou handicap, l'avènement des plateformes signifie avant tout la fin du travail « en silo » et la coopération entre acteurs. Et c'est cette vision en laquelle nos

ESSMS ont immédiatement adhéré. La raison de cette adhésion ? tout simplement le fait que la coopération transversale entre ESSMS était déjà en partie une réalité au regard du public à double vulnérabilité que nous accompagnons, nécessitant une expertise croisée Protection de l'enfance et Handicap.

Dès 2024, les ESSMS d'HEVEA ont donc repensé leur organisation à la lumière de cette transformation de l'offre au niveau national et de notre volonté de mutualiser les expertises pour un meilleur accompagnement des enfants / adolescents et adultes, en lien également avec le principe d'inconditionnalité de l'accueil que nous prônons dans notre projet associatif et nos projets d'établissement, et enfin en lien avec notre volonté d'éviter les ruptures de parcours.

C'est donc, animés par une volonté de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de prendre en compte les multi vulnérabilités, que nous avons posé une organisation des ESSMS HEVEA en pôles / plateformes début 2025. Nous n'avons pas souhaité mettre en exergue la dichotomie Protection de l'enfance / Handicap à travers cette organisation en 2 pôles / plateformes : la notion d'âge nous a paru bien plus pertinente.

En effet, être un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou être une personne (enfant ou adulte) en situation de handicap n'est pas un statut social en soi. En revanche être mineur ou être majeur ouvre des droits et des accès à des dispositifs du droit commun ou du milieu spécialisé bien différents. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de structurer nos ESSMS en 2 pôles / plateformes basés sur l'âge :

- Pôle / plateforme « Enfants, adolescents et jeunes majeurs » regroupant les ESSMS protection de l'enfance et handicap ;
- Pôle / plateforme « Jeunes adultes, adultes et personnes vieillissantes » regroupant les ESSMS handicap et personnes âgées.

Chaque pôle / plateforme s'est organisé en « secteurs d'expertise », avec une direction unique pour chaque secteur regroupant plusieurs établissements, services et dispositifs requérant des connaissances, compétences, formations, modalités d'accompagnement, partenariats... communs. Les secteurs d'expertise travaillent transversalement ensemble en s'inspirant du modèle des plateformes et des dispositifs intégrés.

En avril 2025, après avoir présenté le principe à la Délégation Départementale de l'ARS et au Conseil Départemental du Val d'Oise, nous avons mis en œuvre notre nouvelle organisation en 2 pôles / plateformes :

Le pôle / plateforme « enfants, adolescents » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur protection de l'enfance avec hébergement :

- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Galilée
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Demain
- Centre Parental HEVEA

✓ Secteur protection de l'enfance en milieu ouvert :

- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Service de Prévention Spécialisée.

✓ Secteur aidants :

- 2 Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR) pour les aidants de personnes en situation de handicap, très majoritairement enfants.

Le pôle / plateforme « jeunes adultes et adultes » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur autisme :

- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) l'Olive
- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Garenne du Val
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Equipe Mobile d'Appui pour Adultes Autistes en situation complexe (EMA-TSA)
- Unité Résidentielle pour Adultes avec Troubles du Spectre Autistique (UR-TSA)

✓ Secteur emploi :

- Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
- 2 Centres d'Adaptation à la Vie et au Travail (CAVT)
- Dispositif Emploi Accompagné (DEA).

✓ Secteur vie sociale et inclusion :

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Saulaie
- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Charmille
- Equipe Mobile d'Accompagnement pour Personnes Agées Dépendantes en situation de Handicap (EMA-PADH)
- 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 3 Habitats Inclusifs.

Naturellement le chemin reste encore long pour que notre organisation puisse être qualifiée de plateformes. Cependant avec quasiment 1 an de recul, nous mesurons 2 évolutions importantes :

- Au sein d'un même secteur, l'impulsion donnée par une même équipe de direction permet de penser davantage en termes de parcours qu'en termes de place ;
- Rechercher les expertises auprès des collègues d'un autre secteur devient peu à peu la règle, grâce à une meilleure interconnaissance du panel d'offres d'accompagnement que proposent les différents secteurs d'HEVEA.

2026 et les années suivantes verront la consolidation de cette organisation qui évoluera avec la transformation de l'offre impulsée par les pouvoirs publics, devenant une réalité sur notre territoire.

2. 2025 au niveau du Centre Parental : contexte général

La MECS **Le Galilée**, située à Cergy et gérée par l'association HEVEA, est un établissement d'hébergement individualisé accueillant **22 mineurs et jeunes majeurs de 16 à 21 ans** confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Val-d'Oise. Elle propose un accompagnement vers l'autonomie à travers des **studios individuels ou en colocation**, avec un encadrement pluridisciplinaire (*éducatif, psychologique, médical, insertion professionnelle*).

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation de son expertise de l'accompagnement en studios des mineurs et jeunes majeurs.

Le contexte institutionnel de cette année a été particulièrement marqué par trois axes :

- **L'accompagnement vers la majorité** : face à l'enjeu crucial de la « fin de prise en charge », nous avons renforcé nos actions d'anticipation de la majorité. L'objectif a été de sécuriser le passage à l'âge adulte en travaillant sur l'accès aux droits, le maintien de la scolarité et la santé mentale, afin d'éviter toute rupture de parcours brutale au 18^{ème} anniversaire.
- **La pédagogie de l'autonomie** : 2025 a vu le déploiement d'actions de préparation à la sortie du dispositif de l'ASE. Qu'il s'agisse de l'apprentissage de la gestion budgétaire, de l'autonomie dans le logement ou de la projection vers de nouvelles mesures de protection (*contrats jeunes majeurs, A.E.D, dispositifs de droit commun*), nos pratiques se sont recentrées sur la capacité du jeune à devenir acteur de son propre projet de vie.
- **L'accompagnement de la double vulnérabilité** : L'année 2025 a également mis en lumière la singularité de l'accompagnement des jeunes présentant une double vulnérabilité, cumulant une mesure de protection (ASE) et une situation de handicap (reconnaissance MDPH). Pour ces jeunes, la préparation à l'autonomie ne peut s'envisager sans une coordination renforcée avec les acteurs du soin et du médico-social.
C'est un point crucial. L'accompagnement de ce public, souvent désigné sous le terme "double vulnérabilité", demande une expertise éducative spécifique. À la MECS Le Galilée, cela implique de sortir du cloisonnement entre le secteur social et le secteur médico-social.

Par là même, la MECS le Galilée et l'Association HEVEA s'inscrivent pleinement dans la transformation de l'offre des ESSMS. Loin d'un modèle d'hébergement classique et figé, notre MECS évolue vers un accompagnement plus inclusif et intégrant la coopération inter-institutionnelle.

II. DONNEES GENERALES ET PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

La MECS « Le Galilée » accueille des adolescents et jeunes adultes (mixte) âgés entre 16 et 18 ans présentant des difficultés d'ordre socio-éducatif dans le cadre de l'accueil provisoire (A.P) ou à la suite d'une décision du Juge pour Enfants confiant le jeune à l'ASE du département. Une prolongation au-delà de la majorité est envisageable à la demande des jeunes âgés entre 18 et 21 ans. Ils sont signataires d'un contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur (A.P.J.M). Ces jeunes sont motivés par un projet d'insertion et aspirent à un apprentissage de l'autonomie. Leur accueil est subordonné à une adhésion au projet de l'établissement, à l'engagement du respect des règles de vie et un accompagnement pluridisciplinaire.

Les admissions sont réalisées sur orientation des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

2.1 Présentation de l'établissement :

Directrice : Madame Karine DE FAVERI

Chef de service : Madame Fatoumata NIAKATE

Catégorie d'établissement : Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)

Capacité d'accueil : 22 places en hébergement.

Encadrement : 13 salariés soit 8,74 ETP

Agrément : 1^{er} agrément ASE février 1984 – renouvellement en février 1994

Financement : Prix de journée DGAS

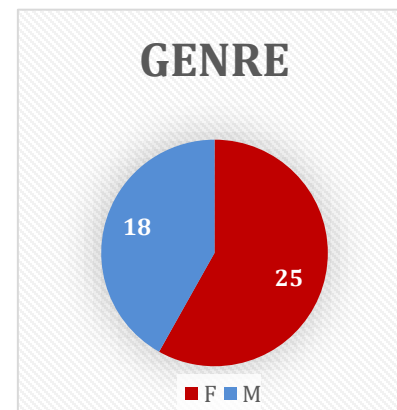
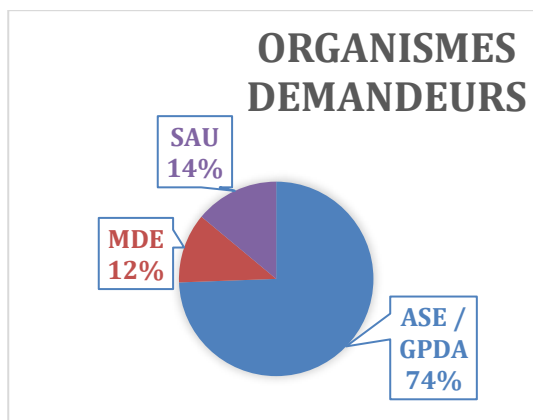
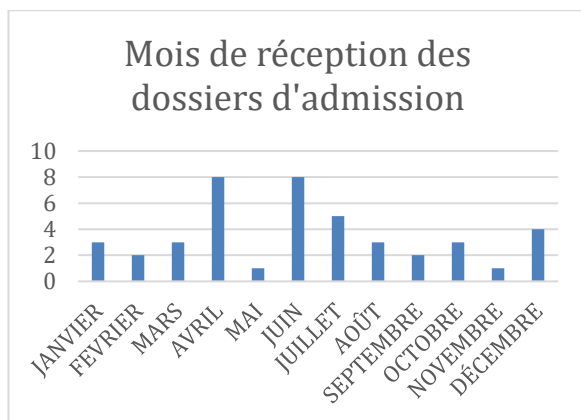
Autorité de contrôle : D.O.M.S. 2 avenue de la Palette - 95000 Cergy

Convention collective appliquée : 15 mars 1966

2.2 Les candidatures :

Sur l'année 2025, 43 candidatures ont été adressées au Galilée. Les demandes (soit 42 sur 43) émanent des services départementaux de l'ASE, confirmant l'inscription du Galilée comme un service identifié sur le Val d'Oise. Les référents éducatifs de l'ASE ont, pour 25 candidatures de filles et 18 de garçons, sollicité notre service. Les tranches d'âge se situant entre 15 et 19 ans ce qui correspond au public adolescent et jeune majeur pour lequel notre MECS est agréée. La MECS LE GALILEE porte une attention particulière à chaque proposition de candidature. Chaque demande fait l'objet d'une analyse approfondie, afin d'évaluer au plus juste l'adéquation entre le projet du jeune, ses besoins éducatifs et sociaux, et les modalités d'accueil spécifiques proposées par la MECS notamment l'accueil en appartement diffus.

Aussi, le Galilée a répondu favorablement à l'admission de **9 candidatures soit 5 garçons et 4 filles**.



Classiquement, les demandes d'admission sont plus nombreuses au printemps afin de permettre au jeune de terminer son année scolaire dans son lieu d'accueil initial.

2.3 La file active de 2025 :

Ainsi, en 2025, 30 jeunes (13 filles et 18 garçons) ont été accompagnés, **tous sont issus du Val-d'Oise** (100 %).

Cergy	Vauréal	Pontoise	Beaumont	Eaubonne	Montmorency
6	1	5	0	4	1
Herblay	Argenteuil	Sarcelles	Garges les G	Gonesse	Arnouville
3	4	2	2	1	1

La majorité des jeunes adressés à la MECS émane des **territoires proches de Cergy**. Cet ancrage territorial s'inscrit dans une logique de proximité géographique, favorisant la continuité des parcours et le maintien des lieux d'ancrage existants.

Parmi les 30 jeunes accompagnés en 2025, il s'agit de :

- 8 jeunes accueillis en 2023
- 13 jeunes accueillis en 2024
- 9 jeunes accueillis en 2025

En 2025, le taux d'occupation de la MECS Le Galilée atteint 97,31 %, un niveau supérieur à celui observé en 2024. Cette progression s'explique principalement par un nombre d'entrées et de sorties plus faible en 2025, avec 9 jeunes accueillis, contre 15 en 2024. La diminution des mouvements a mécaniquement entraîné moins de remises en état des logements, lesquelles sont nécessaires après chaque départ. En

conséquence, le temps d'inoccupation des logements lié aux travaux de réfection a été réduit, permettant une continuité d'accueil plus importante. Il existe ainsi un lien direct de cause à effet entre la dynamique des entrées/sorties, les travaux à effectuer et le taux d'occupation global de l'établissement.

L'âge moyen à l'admission en 2025 est de 17 ans et 1 mois, ce qui est plutôt un âge adapté au vu des conditions spécifiques de l'accueil en studio. L'établissement applique une grande vigilance lors de l'admission des jeunes en logement autonome. En effet, tous les jeunes orientés ne sont pas aptes à ce mode de vie, et le simple rejet de la vie en collectivité ne constitue pas un critère suffisant. Des erreurs d'orientation ont parfois entraîné des difficultés importantes, voire des mises en danger. Une évaluation approfondie est donc menée, incluant la possibilité d'une colocation si elle semble plus adaptée. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les référents ASE afin d'assurer la faisabilité du projet et la sécurité du jeune, tout en restant conscients des risques liés à l'accompagnement en semi-autonomie.

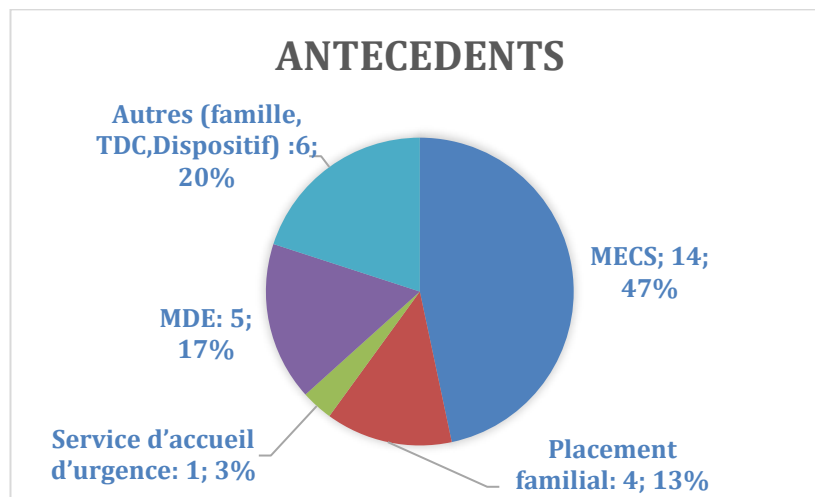
Les motifs de placement sont principalement liés à des conflits familiaux (60%), des troubles psychiques parentaux (13%), des situations de délaissement parental ou des violences intra familiales. Les adolescents et jeunes majeurs accueillis au Galilée, cumulent fréquemment des fragilités sur les plans affectif, social, scolaire et psychologique et ont pour 90% d'entre eux des antécédents institutionnels à l'ASE.

Le Galilée a accueilli en 2025 globalement 30 adolescents et jeunes adultes aux parcours variés.

Les jeunes accompagnés provenaient de différents lieux d'orientation : autres MECS, familles d'accueil, dispositifs alternatifs, familles, service d'accueil d'urgence, ainsi que de la **Maison départementale de l'Enfance**.

Cette diversité d'origines souligne la capacité de la MECS à s'adapter à des situations multiples. L'accueil de jeunes confiés à la Maison départementale de l'Enfance constitue un enjeu majeur de l'année, la MECS jouant un rôle essentiel de stabilisation, de sécurisation et de continuité du parcours pour ces adolescents, souvent marqués par des trajectoires complexes.

À travers cet accompagnement, la MECS réaffirme son engagement en faveur d'un accueil individualisé, en étroite articulation avec les partenaires départementaux de la protection de l'enfance.



Le Galilée a accueilli 3 primo placements, ceux-ci ont bénéficié d'une mesure de protection suite à des conflits intra-familiaux.

En 2025, nous avons accueilli 9 nouveaux jeunes soit 5 garçons et 4 filles. Cette répartition des jeunes accompagnés montre une parité très équilibrée entre filles et garçons sur l'année. Cette tendance reflète une pratique d'accueil qui ne privilégie ni l'un ni l'autre des sexes, prenant en charge tous les jeunes orientés par les services de protection de l'enfance, quel que soit leur genre, et contribuant à une dynamique de mixité.

2.4 Accompagnement vers la majorité.

Aussi, durant l'année 2025, nous avons accompagné 11 passages vers la majorité. Tous ont pu bénéficier d'un APJM (accueil provisoire jeune majeur). Ces APJM ont permis de consolider les différents axes de l'autonomie : gestion du logement, organisation du quotidien, démarches administratives, insertion socio-professionnelle et gestion budgétaire en sécurisant le parcours et l'étayage du jeune. Ce travail d'anticipation et de préparation à la majorité a contribué à renforcer l'engagement des jeunes dans leur projet de vie, à limiter les ruptures de parcours et à soutenir une sortie de dispositif plus stable et cohérente avec leurs compétences.

Durant, l'année 2025, 11 jeunes sont sortis de l'établissement (12 en 2024). La durée moyenne de l'accompagnement de 26 mois, témoigne d'un suivi inscrit dans la durée, permettant la mise en œuvre d'un travail éducatif approfondi et individualisé. Ce temps d'accompagnement apparaît cohérent avec les objectifs poursuivis, notamment en matière de sécurisation des parcours, de consolidation des compétences et de préparation progressive à la sortie du dispositif.

S'agissant des modalités de sortie, la majorité des jeunes a bénéficié de solutions relativement sécurisées. Ainsi, 5 jeunes ont accédé à un logement en foyer de jeunes travailleurs ou en résidence sociale, illustrant un accompagnement orienté vers l'autonomie et une mobilisation effective des dispositifs de droit commun. Par ailleurs, 4 jeunes ont pu être accueillis au sein de leur famille ou de la famille élargie, témoignant d'un travail éducatif et partenarial visant la restauration ou le renforcement des liens familiaux lorsque les conditions de sécurité et de stabilité le permettaient.

Néanmoins, certaines situations appellent une attention particulière. Un jeune a fait l'objet d'une incarcération, et un autre a quitté le dispositif sans communication sur ses conditions de sortie. Bien que ces situations demeurent marginales au regard du nombre total de sorties, elles soulignent la persistance de parcours marqués par une forte vulnérabilité et rappellent les limites de l'accompagnement institutionnel face à certaines trajectoires complexes.

III. PROJET D'ETABLISSEMENT

3.1 Missions, valeurs et principes d'action de l'établissement

L'établissement GALILÉE inscrit son action dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que dans celui de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. L'ensemble des professionnels en a connaissance et s'engage à les appliquer dans leurs pratiques quotidiennes. La charte des droits de l'usager est remise à chaque jeune lors de la signature du contrat de séjour à son admission. Un projet personnalisé est ensuite formalisé dans le mois suivant l'entrée afin de définir les objectifs et modalités de l'accompagnement.

3.2 Missions

La mission principale de l'établissement est de protéger et de préparer les jeunes confiés à leur insertion sociale et professionnelle, en les plaçant dans des conditions de vie matérielles, financières et éducatives les plus proches possibles de celles d'un jeune adulte en situation d'autonomie.

L'établissement assure un accompagnement global, individualisé et évolutif tout au long du séjour. Celui-ci vise à fournir aux jeunes les repères, les outils et les moyens nécessaires à leur développement personnel, affectif, social et professionnel. L'intervention éducative prend en compte les besoins identifiés, les ressources et les potentialités de chaque jeune afin de favoriser leur progression et leur accès à l'autonomie.

L'établissement s'attache à garantir les droits des personnes accueillies, à encourager leur participation active et à respecter leurs souhaits, motivations et convictions. Il contribue également à la protection des jeunes en les informant et en les accompagnant sur les plans administratif et juridique, tout en développant leur capacité à se protéger eux-mêmes.

Une attention particulière est portée à la construction de la citoyenneté, à la compréhension des droits et devoirs, ainsi qu'à la place que chaque jeune peut occuper au sein de la société française. L'établissement veille à instaurer un climat relationnel sécurisant et propice à la confiance, permettant d'identifier et de prévenir les situations de vulnérabilité ou de risque.

Dans ce cadre, l'accompagnement comprend notamment :

- La qualité de l'accueil et du cadre de vie proposé ;
- La prise en compte de l'histoire familiale et du parcours de vie du jeune ;
- La régularisation et le suivi de la situation administrative et sociale (santé, prestations sociales, état civil, logement) ;
- L'accompagnement à la scolarité, à la formation ou à l'insertion professionnelle, incluant l'information sur le droit du travail ;
- L'apprentissage de la gestion du budget, de l'alimentation et de l'épargne ;
- L'accès aux soins, à la prévention en santé physique et mentale ;
- L'ouverture aux loisirs, à la culture et à la vie sociale.

3.3 Valeurs

L'établissement fonde son action sur des valeurs fortes portées par l'Association HEVEA : La bienveillance, l'exemplarité et la coopération. Il s'engage à offrir aux jeunes une seconde chance, en les considérant comme acteurs de leur parcours et en leur donnant les moyens de développer leur potentiel.

Dans une logique d'autodétermination, l'établissement privilégie une posture éducative favorisant la prise de conscience du pouvoir d'agir, l'apprentissage de la responsabilité et l'autonomie progressive. Les professionnels accompagnent sans se substituer, dans le respect de la singularité de chaque personne et des règles qui fondent le vivre-ensemble.

L'accueil et l'accompagnement reposent sur une attitude empathique, une relation de confiance et un positionnement professionnel clair. La juste proximité relationnelle permet d'identifier les rôles et les responsabilités de chacun, tout en préparant le jeune à la séparation et à la sortie de la structure, considérée comme une étape essentielle du parcours.

Le travail en équipe pluridisciplinaire constitue un socle fondamental de l'intervention éducative. Il s'appuie sur une répartition claire et complémentaire des missions, organisée autour d'un référent éducatif. L'établissement reconnaît le droit à l'erreur et à l'échec, qu'il considère comme des supports d'analyse et d'apprentissage. Il veille enfin à la cohérence entre les exigences posées aux jeunes et les pratiques professionnelles mises en œuvre par les équipes.

3.4 Principes d'action

L'accompagnement éducatif s'inscrit dans une approche dynamique et évolutive, tenant compte à la fois du passé du jeune et de son devenir. Il repose sur des étapes structurées, définies et ajustées à partir d'évaluations individualisées et régulières.

La cohérence des actions est assurée par le partage d'informations au sein de l'équipe et par des temps institutionnels réguliers favorisant la réflexion collective sur les pratiques, les fonctionnements et les éventuelles difficultés rencontrées. Les temps de supervision permettent aux professionnels de prendre le recul nécessaire et d'ajuster leurs interventions.

Tout au long de l'accompagnement, l'établissement rappelle que le séjour constitue un temps de transition et un tremplin vers l'autonomie. Dès l'admission, la perspective de la sortie de la structure est intégrée à l'accompagnement.

Enfin, face à la tendance de certains jeunes à s'inscrire dans un temps prolongé de dépendance, l'établissement travaille à la structuration du temps, à l'anticipation et à la responsabilisation, en évitant les réponses fondées sur l'urgence, afin de favoriser une insertion durable et construite.

IV. ACCOMPAGNEMENTS ET ACTIONS SIGNIFICATIVES

4.1 L'insertion des jeunes accueillis

Malgré un public plus jeune et des problématiques sociales croissantes, les résultats aux examens témoignent d'un réel investissement scolaire.

Ainsi en 2025, 7 jeunes ont passé et obtenu des examens de fin de cursus en 2025 (*100% de réussite aux examens*) :

- 2 baccalauréats généraux
- 2 baccalauréats professionnels AGORA
- 1 baccalauréat technologique
- 1 baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité
- 1 CAP Peinture en carrosserie

Attentive aux besoins des jeunes scolarisés, l'équipe éducative favorise l'accès au soutien scolaire. Celui-ci repose sur plusieurs dispositifs : tutorat proposé par certains lycées, recours à des prestataires externes (Clevermate, Groupe Réussite) pour les matières techniques ou les études supérieures, et partenariat avec l'Association Le Valdocco qui mobilise des bénévoles auprès des jeunes mineurs placés par l'ASE.

Malgré une attention particulière et le soutien dont bénéficient certains jeunes, l'équipe éducative fait face à des situations de décrochage scolaire informel (*présence très réduite sans démission officielle*) qui restent les plus difficiles à gérer et à remobiliser. Ces situations résultent souvent d'une orientation subie. Le CIP¹ joue un rôle clé de remobilisation pour aider ces jeunes à construire un nouveau projet professionnel. En cas de déscolarisation avérée, le relais est assuré avec la Mission Locale de Cergy.

Pour les jeunes en voie d'insertion professionnelle, le CIP propose également des rendez-vous individuels ciblés : aide à la rédaction des outils de candidature, démarchage physique et téléphonique d'entreprises, recherche d'offres d'emploi ou de stages. L'accompagnement sur le terrain inclut des visites en Mission Locale, France Travail, CFA, journées portes ouvertes et salons professionnels.

3 ateliers collectifs co-animés par les CIP du Galilée et du Centre Parental, ont permis d'accueillir les jeunes des deux structures. Les thèmes abordés ont porté sur la connaissance du monde de l'entreprise, la communication verbale et non verbale, et la préparation aux entretiens.

Comparatif de la situation des jeunes à l'entrée et à la sortie du Galilée en 2025 :

¹ CIP : Chargé d'Insertion Professionnelle

Prénoms	Durée de prise en charge	Situation à l'entrée	Situation à la sortie
M	12 mois	Scolarisé	Apprenti
L	23 mois	Scolarisée	Apprentie
S	10 mois	Scolarisé	Sans activité
E	24 mois	Apprenti	Apprenti
M	20 mois	Scolarisée	Scolarisée
E	23 mois	Sans activité	Salarié
I	17 mois	Scolarisé	Salarié
M	26 mois	Scolarisé	Salarié
I	11 mois	Sans activité	Sans activité
M	3 mois	Apprentie	Sans activité
J	19 mois	Service civique	Sans activité

La MECS dispose de ses propres conventions de stage depuis 2016, révisées en 2023. En 2025, une jeune femme en phase de remobilisation a réalisé un stage chez une fleuriste. Les CIP participent systématiquement aux bilans de stage afin de réévaluer le projet du jeune et définir les prochaines étapes de son parcours.

4.2 Les activités et ateliers :

Au sein de la MECS du Galilée, l'équipe éducative développe une dynamique collective forte, pensée comme un levier essentiel de l'accompagnement des jeunes accueillis. Ces projets visent à favoriser l'autonomie, l'ouverture culturelle, l'accès à la citoyenneté et l'insertion sociale, tout en soutenant le vivre-ensemble.

Dans cette perspective, plusieurs ateliers orientés vers la citoyenneté ont été mis en place. À titre d'exemple, une célébration symbolique des 18 ans est organisée pour les jeunes atteignant la majorité. Ce temps fort s'accompagne d'un quiz interactif autour des droits et des devoirs liés à l'entrée dans la vie adulte, permettant aux jeunes de mieux appréhender les enjeux de cette étape clé. Par ailleurs, une visite des souterrains de Pontoise a été proposée afin de sensibiliser les jeunes à la richesse culturelle et patrimoniale de leur environnement de proximité.

L'équipe éducative a également initié un atelier thématique autour de la vie sexuelle et intime, espace de parole et de prévention adapté aux besoins des jeunes. Cet atelier sera prolongé en 2026 par l'intervention de l'association Amicale du Nid, spécialisée dans l'accompagnement et la sensibilisation aux questions liées à l'intimité, au respect de soi et d'autrui et dont la mission principale s'inscrit dans la prévention des conduites prostitutionnelles.

D'autres ateliers thématiques ont été menés dans une optique très concrète de préparation à la vie autonome : découverte des différents types de logement, atelier pratique « comment remplir sa feuille d'impôts », ateliers cuisine ...ainsi que des temps dédiés à l'insertion professionnelle, à la recherche de stage ou d'emploi. Ces actions permettent aux jeunes d'acquérir des repères essentiels et de renforcer leur capacité à se projeter dans l'avenir.

Sur le plan des activités sportives, des ateliers de natation et de foot en salle ont été proposés. Ces actions ont été mutualisées avec le service MNA de l'association, favorisant ainsi la mixité des publics, les rencontres interculturelles et le développement du vivre-ensemble à travers le sport.

Enfin, l'équipe éducative veille à proposer des temps plus ludiques et moins formalisés, tels que des soirées jeux. Ces moments participent au renforcement des liens, à l'apaisement d'un quotidien intense et à la création d'un climat sécurisant et convivial pour les jeunes.

L'ensemble de ces projets collectifs témoigne de l'engagement de l'équipe éducative à proposer un accompagnement global, dynamique et adapté, plaçant le jeune au cœur de son parcours et de son environnement social.

4.3 Les séjours :

Au sein de la MECS du Galilée, l'équipe éducative conçoit les séjours comme de véritables outils d'accompagnement éducatif, complémentaires au travail mené au quotidien. Dans cette dynamique, deux séjours ont été organisés : l'un à Bruges, en Belgique, et l'autre au Futuroscope. Ces temps forts ont offert aux jeunes une expérience enrichissante.

Ces séjours ont concerné 12 jeunes accompagnés au Galilée. Vivre ensemble sur plusieurs jours permet de transposer, dans un autre cadre, les compétences attendues dans la vie quotidienne : gestion des temps, respect des règles communes, organisation collective, prise d'initiatives et capacité à s'adapter à un environnement nouveau.

Le séjour à Bruges a permis aux jeunes de découvrir un environnement culturel et urbain différent, favorisant l'ouverture à d'autres espaces, la curiosité et l'enrichissement culturel. Les déplacements, la découverte de la ville et la vie en groupe ont été autant de supports pour travailler l'autonomie, le repérage spatial et la gestion du quotidien hors du cadre habituel.

Le séjour au Futuroscope, quant à lui, a offert un temps de détente et de loisirs, tout en restant un support éducatif à part entière. Les attractions et activités proposées ont favorisé la cohésion de groupe, le partage d'émotions positives et le respect des rythmes de chacun. Ce cadre ludique a permis de renforcer les liens entre les jeunes et les professionnels dans un contexte différent de celui de l'institution.

Au-delà de l'aspect récréatif, ces séjours constituent des temps privilégiés d'observation éducative. Le vivre-ensemble sur plusieurs jours permet aux éducateurs d'observer les capacités d'autonomie, les modes de relation, la gestion des frustrations, ainsi que l'implication des jeunes dans la vie collective. Ces éléments viennent nourrir l'accompagnement individualisé et ajuster les projets personnalisés.

Ainsi, les séjours s'inscrivent pleinement dans le projet éducatif de la MECS Le Galilée. Ils offrent aux jeunes des expériences marquantes, valorisantes éducativement et socialement, tout en permettant aux professionnels de renforcer leur accompagnement à travers des temps partagés, riches de sens et d'enseignements éducatifs.

V. QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT

5.1 Les groupes d'expression des jeunes :

Les groupes d'expression mis en place au sein du Galilée constituent une instance de participation des jeunes à la vie institutionnelle. Ils offrent un espace de parole, favorisant l'expression, les questionnements et des besoins des jeunes, tout en renforçant leur pouvoir d'autodétermination et leur citoyenneté.

Le Galilée a mis en place 2 groupes d'expression dans l'année 2025, ceux-ci permettent aux jeunes de prendre part aux réflexions qui les concernent, tant sur leur accompagnement quotidien que sur leur avenir après le placement.

Un groupe d'expression a été mené en octobre 2025, celui-ci s'inscrit dans une logique institutionnelle et citoyenne. Il a permis aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de l'association HEVEA qui les accueille, le rôle du conseil d'administration et l'existence du Comité Consultatif de Réflexion Éthique (CCRE). Ce temps a également valorisé la parole des jeunes comme source de réflexion éthique, notamment à travers le thème de l'attachement dans l'accompagnement éducatif, issu directement de leurs échanges lors d'un précédent groupe d'expression. Bien que les jeunes aient été globalement peu proactifs, certaines prises de parole, notamment autour de l'autonomie, du manque de réseau social et de la pression liée au contrat jeune majeur, mettent en lumière des préoccupations majeures de leur accompagnement.

Le groupe d'expression de mars 2025 adopte, quant à lui, une approche plus centrée sur « l'après placement ». En favorisant la rencontre entre jeunes actuellement accompagnés et d'anciens du Galilée, ce temps a permis des échanges riches et profondément marquants. Ces anciens ont apporté leur témoignage réaliste sur l'accès au logement, les démarches administratives, la gestion financière vécue à la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance mais aussi sur les dimensions plus intimes du parcours (*famille, santé psychique, orientation professionnelle*).

Dans leur complémentarité, ces deux groupes d'expression montrent que cette instance joue un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- Prise en compte et valorisation de la parole des jeunes ;
- Développement de la citoyenneté et de la participation aux instances internes et départementales (Haut conseil des jeunes accueillis à l'ASE) ;
- Soutien à la réflexion autour de l'autonomie et de la sortie du dispositif ;
- Renforcement du sentiment d'appartenance et du lien intergénérationnel entre jeunes et anciens accompagnés afin de développer la pair-aidance.

Ainsi, les groupes d'expression apparaissent comme un outil pertinent, permettant à la fois d'alimenter les pratiques professionnelles, d'ajuster l'accompagnement et de soutenir les jeunes dans leur capacité à se projeter vers la sortie du Galilée, à comprendre leur parcours et à envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

5.2 Le plan d'amélioration continue de la qualité

La mise en œuvre du Plan d'Action Qualité (PAQ) au Galilée est menée par 2 référents qualité. Une attention particulière est apportée à l'amélioration continue de la qualité car elle transforme des obligations réglementaires en leviers d'amélioration concrets pour les jeunes et les professionnels.

Pour les salariés, les actions terminées sur les risques du travail isolé et la mise en conformité des outils de communication (postes fixes, mobiles, visiophones) offrent un environnement de travail sécurisant. Cela réduit l'anxiété professionnelle liée à certaines interventions à l'extérieur ou en soirée lors des visites à domicile par exemple.

Contrairement à une démarche qualité purement administrative, le plan action qualité du Galilée a mené des actions concrètes :

- **Ateliers** : La mise en place d'ateliers obligatoires (CV, impôts, accès au droit) valorise le rôle d'accompagnement social. Cela permet aux jeunes de ne plus être seulement "hébergés", mais d'être activement préparés à la sortie.
- **Le partenariat** : L'ouverture vers des associations comme l'Amicale du Nid, la mission Locale, l'E2C montre une volonté de ne pas rester en vase clos et d'apporter des réponses à des problématiques complexes (sexualité, risques de prostitution).
- **Lisibilité des actions** : Le travail de fusion des fiches d'activités et des plannings apporte une plus-value organisationnelle. Une meilleure organisation du temps éducatif permet une présence plus qualitative auprès des jeunes.
- **Cadre et Responsabilisation** : La formalisation des conséquences financières en cas d'absence injustifiée aux sorties redonne du sens à la règle. Cela aide les jeunes à comprendre la valeur des engagements pris et prépare leur insertion dans la vie citoyenne et professionnelle.

La plus-value de cette démarche qualité réside dans la dynamique de la réflexion permanente engagée à tous les niveaux de l'établissement favorisant la qualité de l'accompagnement et la sérénité des équipes éducatives.

VI. PARTENARIATS ET INSCRIPTION TERRITORIALE

Le Galilée ne cesse de développer ses partenaires soit dans le champ du sanitaire ou de l'insertion professionnelle.

L'accompagnement mené auprès d'un jeune qualifié de « complexe » en témoigne :

L'accueil de E. au sein de la MECS du Galilée de septembre 2023 à septembre 2025, illustre de manière exemplaire la force et la pertinence du travail partenarial lorsque celui-ci est construit dans la durée, fondé sur la confiance et centré sur les besoins singuliers du jeune.

Dès son admission, la situation de ce jeune présentait de multiples enjeux sur les plans éducatif, psychiatrique, social et d'insertion, nécessitant une coordination étroite entre les différents acteurs impliqués. C'est dans ce contexte que s'est progressivement tissé un partenariat solide avec l'ASE de Cergy, le service de psychiatrie de Pontoise et le SESSAD de La Mayotte.

L'ASE de Cergy a joué un rôle central dans la coordination institutionnelle du parcours, en soutenant les orientations proposées, en garantissant la continuité du projet personnalisé, en soutenant les parents et en favorisant des prises de décision concertées.

Le service de psychiatrie de Pontoise a, quant à lui, apporté un éclairage clinique indispensable à la compréhension des fragilités psychiatriques du jeune. Il a également été déterminant dans l'évaluation, la mise en place et l'ajustement du traitement médicamenteux du jeune. Un suivi régulier a permis d'assurer une adaptation fine de la posologie, en tenant compte à la fois de l'évolution de son état psychique, de son quotidien au sein de la MECS et des observations partagées par l'équipe éducative et le SESSAD. Cette collaboration a contribué à une meilleure articulation entre accompagnement éducatif et suivi thérapeutique.

Le SESSAD de la Mayotte, par son expertise spécifique et ses interventions régulières et fiables auprès d'E., a enrichi l'accompagnement en apportant un regard extérieur. Leurs observations ont mis en lumière les limites et les potentialités du jeune, tout en soutenant son inscription progressive dans un projet de vie réaliste.

Grâce à cette dynamique partenariale, E a pu bénéficier d'un accompagnement continu, individualisé et sécurisant, favorisant l'émergence de ses compétences sociales, professionnelles et personnelles. La sortie de nos effectifs en septembre 2025 s'est ainsi réalisée dans de bonnes conditions : le jeune a accédé à un logement autonome et a pu maintenir son emploi.

Ce parcours témoigne de l'importance d'un travail partenarial engagé et coordonné, capable de transformer une situation complexe en une trajectoire d'évolution positive. Il vient réaffirmer que la mise en commun des compétences et des expertises constitue un levier essentiel pour accompagner les jeunes les plus vulnérables.

La MECS du Galilée s'inscrit donc pleinement dans une dynamique territoriale partenariale, en affirmant son engagement au-delà de l'accompagnement quotidien des jeunes accueillis.

À ce titre, la MECS du Galilée a pris part à la création du Haut conseil des jeunes accueillis à l'ASE, instance innovante visant à favoriser l'expression, la participation et la prise en compte de la parole des jeunes accompagnés. L'implication d'une éducatrice et de 2 jeunes traduit la volonté de l'établissement de soutenir une approche incluyente. En contribuant à cette instance, le Galilée participe activement à la promotion de la citoyenneté des jeunes et au renforcement de leur pouvoir d'autodétermination.

Par ailleurs, l'établissement est engagé dans les commissions scolaires dédiées aux jeunes en phase de déscolarisation ou en rupture avec le système éducatif. Cette participation permet d'apporter un éclairage éducatif et social sur les situations rencontrées, de croiser les regards avec les partenaires de l'Éducation nationale et de co-construire des solutions adaptées visant à prévenir les ruptures scolaires.

Enfin, la MECS du Galilée favorise la communication et les échanges avec l'ASE de tous les secteurs afin de permettre une réflexion partagée autour des situations les plus délicates rencontrées sur le territoire et qui correspondent à notre agrément.

Par cet engagement constant dans les instances territoriales et par sa volonté de coopération, la MECS du Galilée affirme son rôle d'acteur engagé de la protection de l'enfance.

VII. RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

Le personnel de la MECS Le Galilée et sa composition :

L'équipe est constituée de 13 personnes soit 8,74 ETP cadres inclus

Direction encadrement	(2 salariés 0.90 ETP)	
➤ Directeur		(0,40 ETP)
➤ Chef de service		(0,50 ETP)
Administratif	(1 salarié 0,40 ETP)	
➤ Secrétaire		(0,40 ETP)
Médical et Paramédical	(2 salariés 0,54 ETP)	
➤ Psychiatre		(0,04 ETP)
➤ Psychologue		(0,50 ETP)
L'équipe socio-éducative	(6 salariés 6 ETP)	
➤ Educateurs spécialisés		(4 ETP)
➤ Conseillère en Economie Sociale et Familiale CESF		(1 ETP)
➤ Conseiller d'Insertion Professionnelle CIP		(1 ETP)
Services généraux	(2 salariés 0.90 ETP)	
➤ Ouvrier d'entretien (<i>maintenance</i>)		(0,50 ETP)
➤ Agent d'entretien		(0,40 ETP)

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2025 a été marquée par une relative stabilité des mouvements salariaux. Toutefois, la restructuration de l'association en pôles, avec la création de postes de Directeur de pôle, a engendré des réorganisations internes et des changements de postes

et de direction au sein du service. Dans ce contexte, une nouvelle cheffe de service a été recrutée, assurant la continuité de l'encadrement de l'équipe éducative.

En parallèle, une éducatrice spécialisée du service a été engagée dans une formation CAFERUIS tout au long de l'année 2025. Sa présence perle a représenté une charge de travail supplémentaire pour l'équipe éducative, qui a su faire preuve d'adaptabilité et de solidarité pour maintenir la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Enfin, l'année 2025 a été l'occasion de consolider notre démarche de formation interne : l'apprentie éducatrice spécialisée, formée au sein de notre service, a été recrutée en CDI à l'issue de son apprentissage. Ce recrutement témoigne de notre engagement à accompagner les professionnels en devenir et à capitaliser sur les compétences développées au sein même de notre structure.

La MECS le Galilée place le développement des compétences de ses professionnels au cœur de ses priorités. Convaincue qu'une équipe formée et outillée est la garantie d'un accompagnement de qualité pour les jeunes accueillis, l'association HEVEA s'engage chaque année à proposer des formations adaptées aux enjeux du travail éducatif.

Ainsi, en 2025, plusieurs actions de formation ont été proposées en intra. Un salarié a bénéficié d'une formation sur l'approche centrée sur « *le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités* » (DPA), une approche visant à renforcer l'autonomie et les ressources des personnes accompagnées. Deux salariés ont participé à la formation "*Inceste, l'incestuel et les abus sexuels... travailler avec le douloureusement pensable*", renforçant ainsi les compétences de l'équipe face aux situations de violence et de traumatisme. Un salarié a également suivi une formation sur l'utilisation de « *l'outil systémique pour favoriser le lien entre les familles et le personnel* », outil précieux dans le cadre d'un accompagnement global des jeunes victimes de dysfonctionnement familiaux. Enfin, six salariés ont participé à la formation « *Valeurs de la République et laïcité* », inscrivant le service dans une démarche citoyenne et éthique partagée.

Au-delà de ces formations, l'équipe éducative bénéficie d'une supervision mensuelle (sur 10 mois), espace essentiel de réflexion collective et de soutien aux pratiques professionnelles, contribuant à préserver la qualité du travail et le bien-être des professionnels.

VIII. LA DOUBLE VULNERABILITE : QUAND PROTECTION DE L'ENFANCE ET HANDICAP SE CROISENT

L'année 2025 a mis en lumière de manière significative une réalité qui s'impose progressivement comme un défi pour la MECS Le Galilée : l'accompagnement de jeunes cumulant une mesure de protection de l'enfance et une situation de handicap reconnue par la MDPH. Ce profil, communément désigné sous le terme de « double vulnérabilité », représente aujourd'hui une part croissante des jeunes accueillis et interpelle profondément les pratiques éducatives.

Ces situations complexes ne peuvent être appréhendées avec les outils classiques du travail éducatif. Elles exigent une articulation fine entre le secteur social et le secteur médico-social, deux champs qui, historiquement, fonctionnent en silos. Le parcours du jeune E. (cf partie partenariat, page 16), en lien étroit avec le service de psychiatrie de Pontoise et le SESSAD de La Mayotte, illustre concrètement ce que peut produire une coordination interinstitutionnelle engagée et construite dans la durée : une sortie stabilisée, vers un logement autonome et un emploi maintenu.

Cet exemple n'est pas isolé. Il révèle un besoin d'outillage spécifique pour les équipes, une montée en compétence nécessaire autour des troubles psychiques, du handicap cognitif et des approches thérapeutiques adaptées. Il souligne également l'importance de disposer d'un réseau de partenaires dans différents champs (médicaux social, médical, insertion...).

À cet égard, la MECS Le Galilée bénéficie d'un atout singulier au sein de l'association HEVEA : la coexistence d'un pôle Enfants, ancré notamment dans le champ de la protection de l'enfance, et d'un pôle Adulte, intervenant principalement dans le champ du handicap. Cette double expertise, portée au sein d'une même association, constitue une ressource précieuse face aux situations de double vulnérabilité. Elle permet en effet de dépasser le cloisonnement traditionnel entre les deux secteurs, en favorisant des échanges réguliers entre professionnels de cultures institutionnelles différentes, une mutualisation des pratiques et des outils d'accompagnement, ainsi qu'une meilleure lisibilité des parcours pour les jeunes dont la trajectoire chevauche ces deux champs d'intervention. Cette transversalité associative représente un levier concret pour anticiper les transitions, co-construire des réponses adaptées et éviter les ruptures de prise en charge au moment du passage à l'âge adulte, moment souvent critique pour ces jeunes aux vulnérabilités multiples.

Sur le plan des pratiques, cette thématique a déjà amorcé des évolutions concrètes : renforcement des liens avec les acteurs du soin, participation aux instances de coordination territoriale (Coordination 95, communauté START).

L'année 2025 aura été pour la MECS Le Galilée une année de consolidation et d'affirmation de son identité professionnelle. À travers la diversité des actions menées, la qualité du travail partenarial développé et l'engagement constant de ses équipes, l'établissement confirme sa place d'acteur reconnu de la protection de l'enfance sur le territoire du Val d'Oise.

Au fil de cette année, une conviction s'est renforcée : l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables exige une capacité permanente à évoluer, à questionner ses pratiques et à tisser des collaborations solides au-delà des frontières institutionnelles. C'est précisément dans cet esprit que la MECS Le Galilée et l'association HEVEA entendent inscrire leurs prochaines orientations.

La MECS Le Galilée aborde ainsi 2026 avec la volonté d'être non seulement un lieu d'accueil et d'accompagnement, mais un acteur de référence, porteur d'une expertise transversale au service des jeunes les plus complexes à accompagner.

K. DE FAVERI
Directrice de secteur
Protection de l'enfance et hébergement